



Comité économique et social européen

ANNÉE EUROPÉENNE DU VIEILLISSEMENT ACTIF ET DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE 2012

CONCLUSIONS DU GROUPE DE COORDINATION DU CESE



**CONCLUSIONS
DU GROUPE DE COORDINATION
DU CESE SUR L'ANNEE
EUROPEENNE DU VIEILLISSEMENT
ACTIF ET DE LA SOLIDARITE
INTERGENERATIONNELLE 2012**

INTRODUCTION: L'ANNEE EUROPEENNE 2012 AU CESE

L'Année européenne 2012 a, dans une certaine mesure, servi de cadre aux actions visant à sensibiliser le public à la contribution des personnes âgées à la société et à mobiliser les parties prenantes et les décideurs politiques à tous les niveaux, afin qu'ils œuvrent en faveur du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle.

Afin de coordonner ses activités menées dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, le CESE a mis sur pied un groupe de coordination composé de quinze membres et présidé par **Renate Heinisch** (groupe III) et **Xavier Verboven** (groupe II). Les coprésidents et membres de ce groupe ont représenté le CESE lors de plus de 35 manifestations se rapportant à l'Année européenne.

Le groupe a décidé que ses activités seraient notamment les suivantes:

- garantir la participation du CESE à toutes les manifestations majeures de cette Année, tant à Bruxelles qu'au sein des États membres;
- organiser des auditions ou auditions conjointes sur différentes questions relatives à l'Année européenne;
- fonctionner comme un groupe d'étude afin d'élaborer l'avis d'initiative de la section SOC sur le thème "Contribution et participation des personnes âgées à la société";
- promouvoir l'Année par les publications, le site web et les manifestations du CESE;
- élaborer une synthèse des activités de l'Année.

Le groupe a travaillé en totale indépendance et a choisi ses propres lignes d'action dans le cadre de son mandat. Par le biais d'une série d'auditions, il a entamé un débat avec des représentants des employeurs, des syndicats et des organisations non

gouvernementales sur la manière de satisfaire les besoins des personnes âgées, de relever les défis liés au vieillissement de la population européenne et de mettre en valeur la contribution des personnes âgées à la société.

Chaque manifestation organisée par le groupe était consacrée à une question spécifique en rapport avec l'Année européenne:

- le 16/4: auditions sur les thèmes "Changer la perception de la vieillesse par l'image; changer le paradigme de l'apprentissage" et "Vieillir en bonne santé";
- le 5/6: audition sur "La contribution et la participation des personnes âgées à la société";
- le 20/6: conférence conjointe avec l'OMT sur le thème "Activation des citoyens seniors" & "Humanisation des conditions de travail des travailleurs seniors";
- le 11/9: audition sur "Les technologies de l'information et des communications (TIC) et le vieillissement actif";
- le 3/12: conférence finale pour tirer les conclusions de l'Année européenne 2012.

Le CESE estime qu'en vue de réaliser l'objectif d'une intégration totale des personnes âgées au sein de la société, les actions initiées au cours de l'Année européenne doivent être poursuivies et reliées à celles entreprises dans le cadre des récentes et future Années européennes (à savoir les Années de la lutte contre la pauvreté, du volontariat et de la citoyenneté).

RECONNAITRE LE ROLE DES PERSONNES AGEES

Il est essentiel de reconnaître et d'apprécier le rôle joué par les seniors dans notre société, tout comme il est fondamental également de protéger leur dignité et de lutter contre la discrimination exercée à leur endroit. Les seniors ne peuvent pas être considérés comme un groupe homogène, du point de vue de leurs capacités de travail, de leurs aptitudes sociales et de leurs besoins en matière de santé et d'environnement social. Une approche unique n'est, dès lors, pas appropriée.

Ce qu'il faut, c'est une connaissance plus approfondie des facteurs démographiques du vieillissement (santé, espérance de vie) qui sont déterminants pour l'activité et le bien-être des séniors. Il convient également de se pencher sur les aspects problématiques du vieillissement et de l'évolution démographique, tels que les soins de santé et la réadaptation, l'allongement de la durée de travail, les exigences liées à une vie de plus en plus autonome, l'apprentissage du vieillissement, l'impact de la mécanisation croissante de notre société et d'autres questions découlant de l'évolution démographique et technologique de la société européenne.

Les personnes âgées éprouvent divers besoins qui leur sont spécifiques. C'est pourquoi il convient de prendre des mesures ciblées concernant les infrastructures, la fourniture de services de soins et de santé adéquats, ainsi que leur participation à la vie économique, politique et sociale. Pour que les seniors puissent prendre une part active dans la société, deux conditions se révèlent essentielles: la sécurité financière et l'accès à des activités telles que l'apprentissage, l'emploi et le bénévolat.

Les biens et les services doivent être adaptés pour répondre aux besoins des personnes âgées. Il importe que ceux-ci disposent d'un accès aisé aux magasins et autres services indispensables (bureaux de poste, banque, etc.). Un autre aspect majeur nécessaire pour assurer l'indépendance des seniors est un accès aisé à des transports en commun à des prix abordables. Lors de la conception des nouvelles habitations, il y a lieu de prendre en considération les besoins de ces personnes âgées afin de leur permettre de vivre de manière autonome et en toute sécurité.

Les besoins supplémentaires en produits et services adaptés aux seniors constituent, en outre, des moteurs de croissance de la production et de l'emploi. Les services d'intérêt général représentent un moyen essentiel pour permettre aux personnes âgées d'exercer concrètement leurs droits. Il convient de les développer davantage.

Afin de répondre aux besoins des personnes âgées et de développer la solidarité intergénérationnelle dans la pratique, le Comité recommande une série d'initiatives, telles que:

- la création d'une Alliance européenne pour le vieillissement actif et sain en marge de l'Alliance européenne pour les familles ;
- le remplacement de programmes tels que Séniors en action et Jeunesse en action par un programme européen appelé Générations en action ;
- la désignation de fonctionnaires nationaux responsables des questions démographiques, chargés de l'élaboration de plans pour les séniors (tels que les plans fédéraux pour les séniors adoptés en Autriche) et de rapports sur la situation des séniors;
- la création de ministères des générations et/ou de services municipaux et urbains destinés à répondre aux besoins des générations, en lieu et place de services consultatifs distincts pour les jeunes et les séniors;
- l'organisation d'une convention européenne des maires chargée de traiter de l'évolution démographique (à l'instar de celle organisée pour l'énergie durable);
- la promotion des programmes d'accompagnement des séniors au niveau local et régional.

VIEILLIR EN BONNE SANTE

Une initiative unique ne peut suffire à favoriser le vieillissement en bonne santé. Cet objectif requiert une stratégie globale, comportant diverses actions et approches aux niveaux individuel (style de vie), organisationnel (gestion) et sociétal (politiques).

Pour vieillir en bonne santé, il faut une alimentation saine, une activité physique et intellectuelle, et une participation à la vie sociale. Des soins de santé fiables supposent la mise à disposition de soins médicaux (gériatriques, en particulier), de services de rééducation et de soins adéquats, de conseils et d'informations sur les droits des patients et sur les mesures de prévention, de systèmes d'assistance technique ainsi que de groupes formels et informels de soutien social.

Il existe, notamment, un besoin important de soutenir la recherche en faveur d'une meilleure prévention, ce qui inclut l'amélioration des essais cliniques de médicaments destinés aux personnes âgées, le renforcement de l'éducation sanitaire dans tous les groupes d'âge ainsi que le perfectionnement des «compétences des patients» (éducation à la santé et, plus particulièrement, «apprentissage en vue d'une longue vie»).

L'impact de la crise sur l'adéquation de la protection sociale et sur les soins de santé préventifs et de longue durée n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur la qualité de vie et la dignité des personnes âgées. Les soins de santé et les services sociaux ne doivent pas être considérés comme un «coût», mais plutôt comme un investissement dans les personnes et dans la cohésion sociale. Pour y parvenir, l'Union doit faire un meilleur usage des Fonds structurels et le prochain cadre financier pluriannuel doit prévoir des fonds suffisamment élevés pour soutenir à la fois les soins de santé et les services sociaux.

CHANGER L'IMAGE DE L'ÂGE

Des images stéréotypées et éloignées de la réalité demeurent profondément ancrées dans notre société.

Il convient de lutter contre les préjugés à l'égard des personnes âgées car ceux-ci portent atteinte à leur estime de soi et à leur contribution sociale. En premier lieu, il y a lieu d'éviter de traiter les personnes âgées de 65 à 100 ans comme si elles appartenaient à un groupe homogène. En deuxième lieu, le langage utilisé par la société et par les médias pour décrire l'augmentation du nombre de personnes âgées est inapproprié. En troisième lieu, le cliché selon lequel les personnes âgées sont inactives du point de vue économique est dénué de fondement.

Il importe de forger une image nouvelle et positive de la vieillesse, qui reconnaisse la contribution des personnes âgées et invite à les respecter.

Les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux ont une responsabilité majeure dans la lutte contre la discrimination liée à l'âge. Des campagnes médiatiques doivent être lancées aux niveaux européen et national, afin d'améliorer l'image de la vieillesse et de mettre l'accent sur les capacités et la contribution des personnes âgées.

RECONNAITRE LA CONTRIBUTION DES PERSONNES AGEES

Les personnes âgées apportent leur contribution à la société tant sur le plan social que sur le plan économique. Du point de vue social, le rôle des personnes âgées peut être décrit comme un «ciment social», du fait de leur contribution à la vie de la famille et aux communautés grâce à leur engagement dans des activités bénévoles et leur participation aux institutions démocratiques. Du point de vue économique, l'augmentation du nombre de personnes âgées doit être considérée comme une chance puisqu'elle a permis l'émergence de l'«économie des seniors».

Encourager la participation sociale parmi les citoyens âgés, les intégrer davantage aux processus de prise de décision et leur permettre d'avoir leur mot à dire sur les questions qui les concernent, tout cela permettrait de renforcer leur sentiment d'appartenance à la société,

Les barrières qui empêchent les personnes âgées de participer pleinement à la société doivent être levées. Il convient de soutenir les activités bénévoles exercées à titre honorifique et de veiller à ce que les institutions offrent davantage de possibilités d'emplois bénévoles aux personnes âgées, à condition cependant que ce ne soit pas en remplacement d'emplois rémunérés. Les personnes âgées qui s'engagent dans des travaux d'intérêt civil ne peuvent pas être exploitées et elles doivent être protégées de toute tentative d'exploitation. Le travail bénévole ne doit pas entrer en concurrence avec le travail rémunéré.

Les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations non gouvernementales (ONG) doivent inviter les personnes âgées à se présenter aux élections, à voter et à prendre part, en tant que

membres, à leurs conseils d'administration. Tant au niveau central qu'aux niveaux régional et local, les instances décisionnelles ont une responsabilité majeure dans le renforcement des possibilités de volontariat offertes aux seniors et dans l'établissement d'un cadre destiné à garantir que les offres de volontariat restent décentes. Elles doivent, en outre, encourager les personnes âgées à veiller à ce que leur activité bénévole respecte les lignes directrices concernant les bonnes pratiques.

AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS AGES

Les personnes âgées ont des connaissances et de l'expérience dont elles peuvent faire bénéficier le marché du travail. Leur âge ne doit pas être un motif de refus à un emploi. Un environnement de travail agréable favorise le bien-être psychique des personnes âgées et les encourage à travailler jusqu'à l'âge de la retraite, voire éventuellement au-delà.

Afin de garantir la pérennité des fonds de pensions, les personnes âgées sont incitées à rester plus longtemps dans la vie active. Toutefois, les défis nombreux et variés auxquels les travailleurs sont confrontés dans le cadre de leurs différentes occupations incitent à faire preuve d'une extrême prudence à l'égard des politiques visant à allonger, de manière indifférenciée, la durée de la vie active pour *tous* les travailleurs âgés. L'idée de combiner travail à temps partiel et retraite à temps partiel recueille une large adhésion parmi les seniors. Ces derniers tendent, en outre, à éviter les emplois éprouvants sur le plan physique. Quel que soit l'âge auquel ils décident de prendre leur retraite, il y a lieu de veiller à ce que la transition entre la vie active et la retraite soit aussi aisée et souple que possible.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, plusieurs conditions sont requises: suppression des obstacles juridiques à l'emploi; changement d'attitude des employeurs à l'égard des travailleurs âgés et changement de mentalité des travailleurs concernant l'allongement de la vie active; amélioration de l'état de santé et de l'employabilité des travailleurs âgés; adaptation de leurs conditions et de leur temps de travail; renforcement de leur apprentissage tout au long de la vie; adoption de mesures d'encouragement appropriées en matière de

protection sociale et de régime fiscal; recours au Fonds social européen (FSE) pour favoriser le vieillissement actif dans le domaine de l'emploi. L'exercice d'une activité non salariée est une autre option possible, dans la mesure où elle permet aux seniors d'avoir un meilleur contrôle de leurs horaires et leurs conditions de travail. La responsabilité d'améliorer les conditions de travail et d'emploi des salariés au cours de leurs dernières années de vie active incombe, pour l'essentiel, aux partenaires sociaux. Relever pareil défi nécessite de mettre en place des pratiques novatrices en gestion des ressources humaines. Concrètement, les partenaires sociaux devraient envisager des changements tels que:

- adapter l'environnement de travail aux personnes âgées, en réduisant les contraintes physiques et en améliorant leur lieu de travail dans une optique de santé, de sécurité et d'ergonomie;
- proposer de nouveaux types de contrats spécifiques à la période de transition entre la vie avant et après la retraite, et garantissant une sécurité juridique;
- modifier la culture de l'entreprise afin d'axer celle-ci sur la mise en valeur des compétences individuelles, indépendamment de l'âge.

PROMOUVOIR LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET DANS LA SOCIÉTÉ

Les réalités sociales et économiques ont montré qu'un relèvement de l'âge effectif du départ à la retraite ne suffirait pas à lui seul à garantir la viabilité des systèmes sociaux européens. La réalisation de cet objectif passe, inévitablement, par l'adoption de politiques d'insertion sociale saines, la diversité du point de vue de l'âge et la solidarité intergénérationnelle sur le lieu de travail.

Quelles que soient les mesures prises en vue de relever l'âge effectif de la retraite, il importe que celles-ci ne soient pas sources d'obstacles à l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi. Combiner des modalités flexibles de retraite à temps partiel pour les travailleurs âgés avec des offres de travail à temps partiel associé à une formation à

temps partiel pour les jeunes travailleurs pourrait contribuer à la diversification des âges et favoriser un échange productif entre, d'une part, l'expérience et les compétences des travailleurs âgés et, d'autre part, les connaissances des jeunes travailleurs en matière de nouvelles technologies. La solidarité entre les générations pourrait alors réellement s'exprimer.

L'établissement de liens plus étroits entre les générations sur le lieu de travail est propice à l'amélioration de l'image des seniors et permet de lutter contre les préjugés liés à l'âge. De plus, des différences notables sont observées entre les personnes âgées et les jeunes en matière de compétences et de connaissances; ces différences contribuent à éviter une concurrence entre les générations. Au contraire, en travaillant de concert, les jeunes et les personnes âgées peuvent unir leurs connaissances et, partant, enrichir leur vie sociale et professionnelle.

Les partenaires sociaux, notamment les employeurs, sont particulièrement bien placés pour œuvrer en faveur de la solidarité intergénérationnelle, en instaurant par exemple des systèmes de tutorat.

AMELIORER L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE POUR LES SENIORS

Pour supprimer les barrières qui empêchent les personnes âgées de participer pleinement à la société, il convient, en outre, d'élaborer et de mettre en place des programmes d'apprentissage tout au long de la vie, de manière à prévenir l'isolement social et à accroître les chances que ces personnes prennent une part active à diverses activités.

Force est cependant de constater que l'approche actuelle relative à l'apprentissage tout au long de la vie ne répond pas adéquatement aux besoins de la société vieillissante. Afin de prendre en compte toute la durée de vie, il y a lieu d'établir un modèle d'apprentissage se déclinant selon quatre tranches d'âge: jusqu'à 25 ans, de 25 à 50 ans, de 50 à 75 ans, plus de 75 ans. Sans pour autant négliger les besoins des jeunes, les possibilités de formation pour les personnes relevant

de la troisième tranche d'âge doivent également être renforcées. L'émergence du quatrième âge impose, quant à elle, une approche spécifique de l'apprentissage à un âge avancé.

L'apprentissage tout au long de la vie pour les seniors présente nombre d'avantages, puisqu'il leur permet d'être en meilleure forme mentale et physique, de prendre mieux soin de leur santé, de tisser des liens sociaux plus solides, de s'investir plus souvent dans du bénévolat, d'avoir davantage confiance dans les institutions politiques, de prendre part à plus de pétitions et de discussions politiques, d'avoir accès à des ordinateurs et à l'internet, etc.

Les environnements d'apprentissage doivent être aussi attrayants que possible pour les seniors, grâce à une offre de cours liés à leurs centres d'intérêt. L'apprentissage tout au long de la vie est particulièrement nécessaire pour les personnes qui n'ont qu'un faible niveau d'éducation ou des compétences insuffisantes. Qui plus est, des cours de formation spéciaux doivent être proposés aux seniors pour les aider à se préparer à la retraite, à faire face aux questions financières et juridiques fondamentales, et à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux, qui sont chargés d'assurer l'éducation de leurs administrés, doivent pourvoir à la formation des seniors (y compris les moins favorisés), les consulter sur leurs besoins d'apprentissage, les sensibiliser aux avantages de l'apprentissage à tout âge et aider les entreprises (le cas échéant, au moyen d'incitations fiscales) à mettre en place des formations continues destinées aux travailleurs âgés.

METTRE LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DU VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN BONNE SANTE

L'utilisation des nouvelles technologies devient de plus en plus importante pour continuer à exercer une vie active et autonome à un âge avancé. Les personnes retraitées ont besoin des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour rester connectées, actives et en bonne santé. Les logiciels de télécommunication, tels que la messagerie électronique, Skype et les salons de discussion en

ligne (*chat rooms*), permettent aux personnes âgées de garder le contact avec leur famille, leurs amis et leur communauté, tout en rencontrant d'autres citoyens se trouvant dans une situation similaire. De plus, la possibilité offerte par l'internet de faire des achats en ligne présente clairement des avantages particuliers pour les personnes souffrant de difficultés de mobilité.

Par ailleurs, l'utilisation des TIC favorise l'aspect durable de l'emploi. Quel que soit leur âge, les travailleurs peuvent tirer profit des compétences qu'ils acquièrent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans la mesure où ces compétences les aident à rester plus longtemps dans la vie active. Les TIC ouvrent, en outre, aux seniors la perspective de travailler à domicile grâce au télétravail. Faire en sorte que les jeunes enseignent les nouvelles technologies à leurs aînés contribuera à renforcer les relations intergénérationnelles, tandis que l'utilisation des TIC permettra aux personnes âgées de se rapprocher des institutions démocratiques (par exemple, lors de référendums et de sondages ou en accédant aux services administratifs en ligne) et favorisera la citoyenneté.

Une condition pour y parvenir est de veiller à ce que les logiciels soient aussi accessibles que possible aux personnes âgées, en les adaptant à leurs besoins spécifiques (c'est-à-dire en tenant compte, par exemple, des problèmes d'acuité visuelle, de diminution du sens du toucher, etc.). L'utilisation des TIC dans le domaine de la santé s'est heurtée, jusqu'à présent, à une certaine résistance due au fait que les TIC sont principalement orientées vers la technologie (au lieu d'être orientées vers le client/patient). C'est la raison pour laquelle il importe que les patients/clients soient de plus en plus impliqués dans les évolutions des TIC qui les concernent.

Le programme d'assistance à l'autonomie à domicile (AAD) soutenu par la Commission européenne a pour objectif global d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de renforcer la base industrielle en Europe par le recours aux technologies de l'information et des communications. Pour ce faire, il y a lieu de favoriser l'émergence de produits et services permettant de bien vieillir chez soi, en société et au travail, de créer une masse critique d'innovation au niveau de l'UE, de créer des marchés d'envergure européenne et de faire participer les utilisateurs à ces développements. Ce programme représente,

certes, des investissements coûteux, mais mérite indéniablement d'être mené à bien.

Pour les prestataires de services comme pour les utilisateurs, les TIC peuvent remplir de nombreuses fonctions d'une grande utilité: ils améliorent la communication et l'information, tout en favorisant la rationalisation. Grâce aux TIC, le secteur des «services de proximité» (services à domicile) acquiert une dimension plus professionnelle. Avec l'amélioration des compétences des prestataires, les services proposés gagnent en qualité, tandis que la rationalisation de l'organisation des services facilite leur fourniture et permet d'économiser du temps. Étant donné que la majorité des personnes travaillant en qualité de soignants sont des femmes, leur professionnalisation est nécessaire pour rehausser la qualité des services de soins et pour conférer aux soignants plus d'autonomie, en augmentant leur pouvoir d'achat et en leur assurant une plus grande sécurité d'emploi.

Les personnes âgées doivent être prises en compte dans toutes les technologies de l'information et de la communication, telles que les technologies d'apprentissage en ligne, de santé en ligne, de soins en ligne ou de rééducation en ligne, pour n'en citer que quelques-unes. S'il appartient aux pouvoirs publics nationaux de pourvoir à l'insertion numérique et à la formation des personnes âgées, la Commission européenne se doit d'œuvrer en faveur de solutions ascendantes pour relever les défis liés à l'utilisation des TIC. Toutefois, l'ensemble des parties prenantes (et, en particulier, les partenaires sociaux) doivent aussi s'engager à faciliter l'accessibilité et l'utilisation des TIC.

GARANTIR DES RETRAITES ADEQUATES, SURES ET VIABLES

Partout dans l'Union, les évolutions démographiques et économiques ont eu de graves répercussions sur les provisions pour pensions. Face à la crise financière, les régulateurs européens et les différents États membres ont été pressés de trouver des solutions au manque de provisions pour pensions dans toute l'Europe. La plupart des États membres de l'UE se sont déjà engagés dans des réformes de leurs régimes de retraite. Le défi pour les décideurs politiques consiste à déterminer comment faire face aux enjeux d'une population

vieillissante et élaborer une réglementation proportionnée permettant de garantir la viabilité des retraites.

Dans la mesure où l'accroissement du nombre d'emplois ne sera d'aucune aide pour les travailleurs faiblement rémunérés qui ne disposent d'aucune épargne, il est indispensable de réformer les retraites afin de réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale des personnes âgées et d'éviter que les jeunes générations ne croulent sous le poids des dettes contractées par les travailleurs âgés.

Pour aider les États membres à relever les défis qui menacent leurs régimes de retraite, tout en préservant une visée sociale, il convient de prendre les mesures suivantes:

- se concentrer essentiellement sur le renforcement des retraites publiques. Les régimes de retraite complémentaires peuvent, certes, être utiles, mais leur encadrement juridique nécessite, au préalable, d'être amélioré afin de garantir qu'ils sont sûrs;
- créer des liens plus étroits entre les politiques en matière de retraite et celles relatives au marché de l'emploi, à la fourniture d'une protection sociale, à la fiscalité et aux aspects macroéconomiques. Toutes ces politiques sont interconnectées et doivent se soutenir mutuellement;
- accroître les revenus assurant le financement des régimes de retraite en stimulant la création d'emplois, en étendant les régimes de retraite à toutes les catégories socioprofessionnelles, en améliorant les mécanismes de collecte des contributions et en luttant contre le travail au noir et la fraude fiscale;
- inciter les travailleurs à prolonger volontairement leur vie active. Des relèvements automatiques de l'âge légal de départ à la retraite, décidés sur la base des prévisions d'augmentation de l'espérance de vie, peuvent se révéler contre-productifs, au sens où ils peuvent conduire de nombreux travailleurs âgés (notamment ceux souffrant de problèmes de santé) à avoir recours à d'autres piliers de la sécurité sociale;
- utiliser le budget du FSE pour soutenir les projets destinés à améliorer l'emploi des travailleurs âgés et à adapter leur lieu de travail en fonction de leurs aptitudes, de leurs capacités et de leur état de santé;

- utiliser une partie du FSE défini pour la période 2014-2020 pour financer les projets visant à employer des personnes âgées;
- œuvrer en vue de combler le fossé que les pratiques du marché de l'emploi ont créé entre les hommes et les femmes en matière de droits à pension;
- inclure dans la législation des mécanismes de protection des revenus de pension, de manière à veiller à ce que le montant des retraites demeure supérieur au seuil de pauvreté.

* * *

Le CESE est en ligne:

www.eesc.europa.eu

Le CESE sur les médias sociaux:



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2013-41-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

FR



QE-32-13-332-FR-C
ISBN 978-92-830-2120-9



doi:10.2864/47352